

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 24 avril 2015

Service instructeur
POLE GESTION MOYENS SUPPORTS

N° CP-2015-4-3-1

Service consulté

**COMMUNE DE KEMBS
PROLONGATION DE DELAI DE VALIDITE D'UNE SUBVENTION
D'INVESTISSEMENT**

Résumé : Proposition de prolongation de délai de validité d'une subvention d'un montant de 5 715 € HT en faveur de la commune de KEMBS pour l'aménagement de la rue des Pêcheurs.

Le règlement financier du Département fixe la durée de validité des subventions accordées à deux ans à compter de la notification pour les subventions dont le montant est inférieur à 10 000 € HT.

La commune de KEMBS a bénéficié d'une aide au titre de la Voirie Communale pour l'aménagement de la rue des Pêcheurs (VOC00331).

La notification de l'aide a été adressée à la commune le 28 novembre 2011.

Le montant prévisionnel de la subvention était de 5 715 € HT, calculé au taux de 16 % sur une dépense subventionnable de 35 719 € HT.

Le 21 janvier 2015, la commune a indiqué à la Direction des Routes et des Transports avoir respecté la durée de validité de la subvention en ayant transmis les justificatifs le 14 mai 2013.

Les recherches réalisées à l'issue de cet appel n'ont pas permis de confirmer la bonne réception de ces documents par les services départementaux.

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose :

- de proroger le délai de validité de la subvention pour l'aménagement de la rue des Pêcheurs accordée à la commune de KEMBS jusqu'au 30 septembre 2015,

- de procéder au versement du solde de la subvention calculé sur la base du décompte final produit par la commune. La dépense sera imputée au chapitre 204, fonction 628, nature 204142, du programme A284 de la politique A08.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written in a cursive style.

Eric STRAUMANN